

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 7 FEVRIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	8	8

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 8	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture de la Mayenne

Le 10/02/2023 et publication le 10/02/2023

L'an 2023, le 7 février, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 1<sup>er</sup> février 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le 1<sup>er</sup> février 2023.

Présents : AUBIN Jean-Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, FORVEILLE Séverine, GAUTHEUR Jacky, JULIEN Alexandre, LEROUX François, MOUTON Joëlle, RENARD Nadège

Excusés : COLLET Claire, PROVOST Olivier

Absent :

A été nommé secrétaire : Mme MOUTON Joëlle

### D2023-004 : Validation des travaux de réfection du Chemin de la Barre

Monsieur Leroux, Maire, informe les conseillers de l'état très dégradé du chemin empierré de la Barre (*pour information, ce chemin permet l'accès à un gîte rural et est donc emprunté par du public*). Il s'est donc rapproché des services techniques de la communauté de communes des Coëvrons afin de leur faire établir un devis. Le montant des travaux est donc chiffré à 6 019,49 € TTC (soit 5 016,24 € HT).

Il est également précisé aux conseillers qu'une fois ces travaux réalisés, la compétence voirie pourra être transférée à la Communauté de Communes des Coëvrons.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide, à l'unanimité des présents, de réaliser les travaux de réfection du Chemin de la Barre et mandate Monsieur Leroux, Maire, pour la signature du devis à hauteur de 6 019,49 € TTC. Une fois les travaux réalisés, la compétence voirie sera transférée à la Communauté de Communes des Coëvrons.**

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire, François LEROUX

